

TABLEAUX DE CORRESPONDANCE D'EPREUVES

ANNEXE II c

Brevet d'études professionnelles Productique mécanique Option décolletage (arrêté du 29 août 1994) Dernière session 2010	Brevet d'études professionnelles Production Mécanique défini par le présent arrêté.  1 <sup>ère</sup> session 2011
<u>Epreuve EP1</u> Mise en œuvre d'une fabrication	<u>Epreuve EP2/U2</u> Prise en charge d'un poste de production de produits mécaniques
<u>Epreuve EP2</u> Communication technique (2)  <b>Ou</b>  <u>Epreuve EP 3</u> Etude des processus opératoires (2)	<u>Epreuve EP1/U1</u> Analyse et exploitation de données et préparation d'une production

(2) Le bénéfice soit de **EP2 communication technique**, soit de **EP3 Etude des processus opératoires** du diplôme régi par l'**arrêté du 29 août 1994** est reporté sur l'épreuve **EP1/U1, Analyse et exploitation de données et préparation d'une production** du présent diplôme. Si un candidat est bénéficiaire des deux épreuves, la note à reporter comme bénéfice est la note la plus élevée.

**ANNEXE II d**

<p>Brevet d'études professionnelles des métiers de la production mécanique informatisée défini par l'arrêté du 6 décembre 2001  (Dernière session 2010)</p>	<p>Brevet d'études professionnelles Production Mécanique défini par le présent arrêté.  (1<sup>ere</sup> session 2011)</p>
<p><u>Epreuve EP1/U1</u> Analyse et exploitation de données techniques (1)  <b>Ou</b>  <u>Epreuve EP2/U2</u> Préparation d'une fabrication (1)</p>	<p><u>Epreuve EP1/U1</u> Analyse et exploitation de données et préparation d'une production</p>
<p><u>Epreuve EP3/U3</u> Mise en œuvre d'une fabrication et assemblage</p>	<p><u>Epreuve EP2/U2</u> Prise en charge d'un poste de production de produits mécaniques</p>

(1) Le bénéficiaire soit de **EP1 Analyse et exploitation de données techniques**, soit de **EP2 Préparation d'une fabrication** du diplôme régi par l'arrêté du 6 décembre 2001 est reporté sur l'épreuve **EP1/U1, Analyse et exploitation de données et préparation d'une production** du présent diplôme. Si un candidat est bénéficiaire des deux épreuves, la note à reporter comme bénéficiaire est la note la plus élevée.